

CHALON



sur SAÔNE



Compagnie des Francs Archers Chalonnais

16 bis rue Paul Eluard

71100 Chalon-sur-Saône

Mèl : cfac@sfr.fr

☎ 03.85.46.53.14

Chalon-sur-Saône, le 16 août 2019

Mesdames, Messieurs les archers,

A vos arcs, prêt,... la rentrée des classes 2019/2020 se dessine à l'horizon, dans quelques semaines !

Il est temps, pour moi, de vous adresser le traditionnel courrier d'information de rentrée. Vous y trouverez l'ensemble des renseignements utiles pour bien démarrer la saison 2020 au sein du club et les dernières news.

En la matière, le gymnase Jean-Vilar va connaître une période de travaux de réaménagement (accessibilité PMR, en autre). Après les vacances de Noël, la pratique du tir à l'arc se réalisera au Boulodrome. Merci au Grand Chalon et à l'association ABC (bouliste) de nous héberger temporairement, jusqu'aux vacances de Pâques. Pour le transfert, nous aurons besoin de bras et de camionnettes pour transporter les armoires et le matériel qui se trouvent au local du gymnase.

Par la même, notre concours annuel des 4 et 5 janvier ne se fera pas à Jean Vilar mais au COSEC NORD. La logistique étant plus lourde, pas de mur de tir, pas de matériel sur site, nous ferons aussi appel à votre aide.

De tout cela, nous vous en reparlerons plus amplement, la rentrée faite. Aussi, à l'avance, **grand merci** à vous de pouvoir vous rendre disponible.

RENOUVELLEMENT DE VOTRE LICENCE DE TIR A L'ARC :

Dans quelques jours (ou c'est peut être déjà fait), vous allez recevoir par courriel, directement de la Fédération Française de Tir à l'Arc, une fiche de renouvellement de licence pré-éditée que vous remettrez au club complétée et signée.

Pour le certificat médical qui est pris en compte dans la prise de licence, sa validité est de trois ans à compter de son émission sous réserve de satisfaire à un questionnaire de santé (envoyé par mèl en même temps que la fiche de renouvellement et disponible sur l'extranet de la Fédé). Il faut attester avoir répondu « non » à toutes les questions. Un seul non et il faut aller voir son médecin pour qu'il établisse un nouveau certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc. **Le questionnaire relève de l'autocontrôle, il ne sera pas remis au club.**

Comment savoir si nous avons besoin d'un renouvellement de certificat médical ? Rien de plus simple, la date d'expiration est indiquée sur la demande de renouvellement de la licence.

Il faut alors consulter son médecin pour qu'il établisse un nouveau certificat et le joindre à la fiche de renouvellement.

La Fédération a renouvelé sa confiance auprès de la MAIF pour l'assurance individuelle accident. La souscription est toujours de 0,25€ et elle est liée à la licence. Cette souscription peut être refusée. Cependant, il est souhaitable de la garder. Elle comprend des garanties significatives, pour une somme modique.

SI VOTRE ADRESSE MAIL EST DIFFERENTE DE L'ANNEE DERNIERE, MERCI DE NOUS LA COMMUNIQUER (ECRITURE LISIBLE). Lors de la saisie sur l'extranet de la Fédé., elle permettra à la licence établie d'arriver, au bon destinataire.

Pour les archers compétiteurs, la fourniture de la photo est fortement conseillée pour la licence mais la licence sans photo plus la carte d'identité reste encore valable.

« Tir à l'Arc : Respect, Loyauté, Courtoisie, Convivialité, Altruisme, Non Violence, Fair play »

Si vous n'avez plus ou pas d'adresse mail, le signaler sur la fiche d'inscription. **Uniquement** dans ce cas, c'est **l'adresse mail du club** qui est utilisée.

D'autre part, les redoublements à l'Ecole de tir sont possibles si l'archer est motivé à progresser et suivant la place disponible à l'inscription.

Les inscriptions aux cours de perfectionnement - compétition s'adressent à tous les archers dès la deuxième année de pratique.

Vous pourrez également pratiquer le tir à l'arc librement. Les créneaux de tir libre sont ouverts à tous les archers licenciés du club dès qu'ils sont autonomes à 15 mètres (distance de tir en créneau libre en salle, 18 mètres).

Pas de changements au niveau coût des licences.

Comme les années précédentes, la réduction « famille » est faite **dès le deuxième archer d'un même foyer fiscal**. Les chèques vacances ne sont plus acceptés, les frais occasionnés pour le club ayant fortement augmentés. Les jeunes de 10 à 18 ans, bénéficiaires de l'ARS pourront bénéficier de coupons sport.

Les éléments pour l'inscription au club (la fiche de renouvellement, le certificat médical, le règlement de la licence et l'inscription à des séances de cours, l'autorisation des représentants légaux) **pourront parvenir au club par courrier à l'adresse de notre trésorier, Daniel PERREAUT** 9, rue des Charmilles 71100 SAINT REMY **ou nous être transmises au Gymnase Jean Vilar**, où une permanence d'inscription sera ouverte lors des séances d'initiation gratuites de tir à l'arc,

Nota : Sont dispensées de questionnaire et ou de certificat, les personnes qui prennent une licence « Pas de pratique ».

COURS PROPOSES :

Les cours d'initiation : Ecole de tir, deux créneaux possibles les mercredis, de 17h30 à 19h00 réservé en priorité aux jeunes et de 19h00 à 20h30, pour les adultes. Les cours seront assurés par Sandrine ROUSSENQUE, assistée d'Hubert MERLE, de Didier MARC et de Daniel TOUTIN.

REPRISE DES COURS : mercredi 25 septembre 2019

LIEU : gymnase Jean-Vilar

Les cours de perfectionnement / Compétition : Pour ceux qui veulent se perfectionner ou qui veulent poursuivre leur perfectionnement et ou qui veulent faire de la compétition, les **Cours de perfectionnement / compétition** auront lieu les mardis sur deux créneaux possibles : 18h15 à 20h15 et de 20h15 à 22h15.

REPRISE DES COURS : mardi 24 septembre 2019

LIEU : gymnase Jean-Vilar

Les deux séances, tous les quinze jours, pourront être encadrées par un cadre entraîneur du Comité départemental de tir à l'arc.

Les jeunes de l'Ecole de tir de l'année dernière **motivés** pour faire de la compétition pourront s'inscrire au premier créneau des cours de perfectionnement / compétition.

Les cours nature et 3D : seront proposés en fonction des demandes des archers nature/3D et du nombre de participants.

Le Comité départemental de tir à l'arc peut sur demande d'organiser des séances de connaissance sur le matériel de tir à l'arc et le réglage des arcs. Si vous êtes intéressé, indiquez-le nous lors de votre inscription. Suivant le nombre de personne intéressée le club pourra en faire la demande.

PORTE OUVERTE ET INITIATIONS GRATUITES :

Une porte ouverte est organisée le dimanche 08 septembre de 14h30 à 17h30 à la Prairie Saint Nicolas et des séances d'initiation gratuites sont programmées les mercredis 11 et 18 septembre de 18 à 20h00 au gymnase Jean-Vilar.

Les archers ayant du matériel (arc, branches, poignée.....) du club en prêt voudront bien le rapporter **impérativement, le samedi 07 septembre au Boulodrome (entre 9 et 11h) lors du Forum de la Vie associative et sportive chalonnaise.** Ce matériel nous sera nécessaire pour l'initiation au Forum. Si toutefois, vous ne pouvez pas nous le rapporter à cette date, merci de m'appeler avant, pour convenir d'un rendez-vous, au 06.87.34.15.49.

Si vous souhaitez nous prêter « main forte » lors du Forum, lors de la porte ouverte et ou lors des mercredis d'initiation, **vous serez toujours les bienvenus.** Pour ce faire contacter Hervé HUMBLIN, notre secrétaire qui prendra note (tél : 06 35 94 08 23 – courriel : secretaire.cfac@sfr.fr).
GRAND MERCI D'AVANCE A VOUS.

AIDE DE LA COMPAGNIE :

Lors de la deuxième année, le club demande aux archers d'entrevoir à s'équiper en matériel (arc, poignée....).

Cet équipement peut se faire progressivement. La Compagnie investit régulièrement dans des arcs et des branches d'arc de puissance allant de 20 à 36 livres. Ces matériels peuvent être prêtés en partie à tous ceux et celles qui en ont besoin.

D'autre part en début de saison, Hubert MERLE pourra si vous le souhaitez, vous aider dans l'acquisition de matériel.

Sachez que le club peut offrir des facilités de paiement pour les familles et les personnes désirant s'équiper en arc. Il est à votre écoute.

Le tir à l'arc s'inscrit aussi au féminin, alors n'hésitez pas, parlez en à votre entourage. Le club sera ravi de compter de nouveaux membres féminins.

Enfin, le Comité directeur serait très honoré et heureux d'accueillir de nouveaux membres (jeunes ou moins jeunes) qui désireraient s'investir au sein du club afin d'assurer son renouveau.

Le club recherche aussi des personnes qui pourraient l'aider à tisser un réseau de partenaires.

Une dernière requête, le club a aussi besoin d'assistant entraîneur (pour aider et accompagner les entraîneurs) d'entraîneur et d'arbitre toujours dans un souci de continuité et de relève.

N'hésitez pas à nous contacter, par courriel (ml.chaplin@wanadoo.fr – secretaire.cfac@sfr.fr). ou à nous en parler lorsque nous nous côtoyons.

Profitons encore des journées estivales que nous offre ce mois d'août, *Pour une belle et pleine saison à venir.*

Marie-Line CHAPLIN,

Présidente de la CFAC

Pièces jointes :

- Demande de licence et de cours
- Certificat médical
- Autorisation parentale
- Fiche pièces à joindre

« Tir à l'Arc : Respect, Loyauté, Courtoisie, Convivialité, Altruisme, Non Violence, Fair play »